



Œuvres Paroissiales de HALANZY

Président : Christian-Raoul LAMBERT

40 rue de la Résistance 6792 HALANZY ophalanzym@gmail.com

Grande Brocante de printemps 2026

Réservez

NOM et Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : Localité : Pays :

Adresse mail : Tél :

Je propose à la vente :

- | | | | |
|--|--|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Antiquités et art | <input type="checkbox"/> Outilage | <input type="checkbox"/> Bijoux | <input type="checkbox"/> Cartes postales |
| <input type="checkbox"/> CD, DVD, Vynils | <input type="checkbox"/> Jouets | <input type="checkbox"/> Livres et BD | <input type="checkbox"/> Monnaies, médailles |
| <input type="checkbox"/> Timbres | <input type="checkbox"/> Verres, vaisselle | | |
| <input type="checkbox"/> Autres à préciser : | | | |

Pour la_brocante des 7 et 8 mars 2026 à Halanzy, je réserve :

	Nombre		Prix
Tables de 2,40 m en salle chauffée (2 jours)	COMPLET		
Mètres courants sous préau (2 jours)	COMPLET		
Mètres courants non couverts (2 jours)		X 3,50 € =	
Mètres courants non couverts (samedi 7/3/20)		X 2,50 € =	
Mètres courants non couverts (dimanche 8/3/20)		X 2,50 € =	
<i>Total réservation :</i>			

Attention, la réservation ne sera définitive qu'après paiement du montant total de réservation sur le compte IBAN : BE05 0682 1716 8475 (BIC : GKCCBEBB) des OEVRES PAROISSIALES au plus tard le 26 février 2025. Précisez « Brocante 2026 » suivi de vos nom et prénom dans la communication du virement.

Rappel : la vente de vêtements (neufs et d'occasion) est strictement interdite ; la vente de nourriture et boissons est réservée aux organisateurs.

Ce document dûment complété et signé doit être remis en main propre ou envoyé par la Poste à M. Pierre FECK, 3 rue du Pont à 6792 HALANZY ; il peut aussi être envoyé par mail à ophalanzym@gmail.com et cela **avant le 26/02/26**

Date et signature

HALANZY BROCANTE DES ŒUVRES PAROISSIALES - RÈGLEMENT 2025

ORGANISATION

La Brocante est organisée par la section Halanzy de l'Association des Œuvres Paroissiales du Doyenné de Messancy asbl - No d'entreprise : 0407.833.332 dénommée ci-après : « l'association ».

HORAIRE DE LA MANIFESTATION

La brocante se déroule sur deux jours selon l'horaire suivant :

- samedi 8 mars 2025 : de 9h à 17h,
- dimanche 9 mars 2025 : de 9h à 17h.

INSTALLATION ET EVACUATION DES MARCHANDISES

Les salles seront accessibles pour les exposants le vendredi de 14h30 à 18h30, le samedi à partir de 6h et le dimanche à partir de 7h30.

L'exposant s'engage à maintenir son emplacement en exploitation pendant la durée de la Brocante, et à ne pas quitter son emplacement avant 17h00 pour les deux jours.

MARCHANDISES EXPOSEES

SONT STRICTEMENT INTERDITS A LA VENTE :

- **Les articles incitant à la discrimination, à la violence et à la haine raciale, les armes, munitions et explosifs, les biens recelés ou volés, les billets de loterie, les cartes de crédit, les documents officiels délivrés par l'Etat, la fausse monnaie, les faux timbres, les feux d'artifices, les instruments financiers, les listes d'adresses, les objets à caractère pédophile, les machines à affranchir, les médicaments, les organes et produits du corps humain, les articles réservés aux adultes, les drogues et objets associés à leur utilisation, les substances dangereuses et illicites, les produits à base de tabac, les animaux, les articles associés aux sectes, les ouvrages contraires aux bonnes mœurs ou à la morale, les animaux.**
- **LES VÊTEMENTS NEUFS OU DE SECONDE MAIN.**

L'ASSOCIATION SE RÉSERVE L'EXCLUSIVITÉ DE LA VENTE DE BOISSONS ET DE NOURRITURE.

Un contrôle sérieux sera effectué afin d'assurer la bonne réputation de la Brocante.

ASSURANCES

L'exposant répond de tous dommages causés par lui-même, par son personnel ou ses installations ; Il en assumera les conséquences, tant au civil qu'au pénal.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradations, incendie, dégâts des eaux, dégâts naturels, etc qui pourraient survenir avant, pendant ou après la manifestation. Elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'éventuels dégâts ou vol causés aux marchandises et aux matériels y compris véhicules et remorques.

NETTOYAGE

L'EXPOSANT EST TENU D'EMPORTER TOUS LES DÉCHETS QU'IL AURA GÉNÉRÉS Y COMPRIS LES MARCHANDISES NON VENDUES ; L'EMPLACEMENT LOUÉ DEVRA ETRE REMIS EN PARFAIT ETAT.

ANNULATION

Si, pour des raisons de force majeure ou imprévisibles, la manifestation ne pouvait avoir lieu, les réservations seraient annulées purement et simplement. La responsabilité de l'association ne sera pas mise en cause et sera limitée au remboursement du montant perçu à l'inscription.

DISPOSITIONS FINALES

La participation à la Brocante entraîne l'acceptation du présent règlement.

Les exposants qui ne respecteront pas les clauses de ce règlement ne seront plus admis aux prochaines manifestations organisées par l'association.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser aux membres de l'association.

L'association vous remercie pour votre collaboration.

